

COMITE DIRECTEUR - PV n° 3 REUNION DU 31 MARS 2001

Réunion tenue au siège de la FFA

PRESIDENCE : BERNARD AMSALEM

PRESENTS : MMES MARIE-CLAIRE BRUCK - SOLANGE CARFANTAN - SUZANNE CATHIARD - ANNIE LAURENT – MARTINE PREVOST
MM. DANIEL ARCUSET - JEAN-CLAUDE AVRIL - PAUL BENARD – ALAIN BULOT - LIONEL CACAULT – GEORGES COLLARD - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO - JEAN-JACQUES COURT - PIERRE DELACOUR - EDOUARD ESKENAZI – GREGORY FER - JEAN-PIERRE FOURNERY – JEAN-PIERRE GERVAIS – ANDRE GIRAUD - MARCEL GOMEZ - GERARD GOUNON - GERARD HERTRICH - FRANÇOIS LABARRE - PIERRE-YVON LENOIR – SEBASTIEN LEVICQ - GUY MANFREDI - ANDRE MARTRE – MICHEL MELET - CHRISTIAN PREVOST - CHRISTIAN ROGGEMANS - DIDIER VAREECKE

ASSISTENT : MME ODILE ESKENAZI (I-F)
MM. ROBERT ARMAND (LAN) - ROGER BONNIFAIT - JOËL BRUNEAU (B-N) (Le matin) – GUY DECOCK – CAMILLE ELIZABETH (GUA) - NORBERT FANTONI (PYR) - JEAN GRACIA – MICHEL HUERTAS (COR) - PHILIPPE LAMBLIN - GERARD LELIEVRE - FERNAND PELLETIER (CEN) – PAUL PELLETIER (POI) - JEAN POCZOBUT - ROBERT POIRIER - GEORGES PONTET (C-A) – HERVE RACT-MADOUX - JEAN THOMAS (LOR) - FRANÇOIS VIGNEAU (Délégué du MJS) – LOÏC YVIQUEL

EXCUSES : MM. VINCENT CLARICO (Pouvoir à LIONEL CACAULT) - MICHEL DEVAUX (Pouvoir à BERNARD AMSALEM) - MICHEL MARLE - (Pouvoir à ANNIE LAURENT) - GEORGES POCHON - (Pouvoir à GUY MANFREDI)

Ouverture de la réunion à 10h10

1.- ADOPTION DU P.V. N° 2 DU 3 FEVRIER 2001

→ Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Procès-verbal n° 2 de la réunion du 3 février 2001.

2.- INTERVENTION DU PRESIDENT BERNARD AMSALEM

Le Président BERNARD AMSALEM souligne combien cette journée est à marquer d'une pierre blanche, la famille active de l'Athlétisme est rassemblée, avec la présence de **JEAN POCZOBUT**, membre du Conseil de l'IAAF et **PHILIPPE LAMBLIN**, membre du Conseil de l'AEA, deux anciens Présidents de la FFA qu'il a plaisir à accueillir au nom de tous. Avec les charges qu'ils occupent au plan international ils éclaireront utilement les débats du Comité Directeur

Il salue également bien cordialement et fait applaudir les Présidents de Ligue récemment élus ou confirmés : **NORBERT FANTONI** de la Ligue Midi-Pyrénées, **JOËL BRUNEAU** de la Ligue de Basse-Normandie, **JEAN THOMAS** de la Ligue de Lorraine et **ROBERT ARMAND** de la Ligue du Languedoc-Roussillon.

Conformément à l'engagement pris et au titre de la présence tournante d'un Président d'une Ligue d'Outre-mer aux réunions du Comité Directeur, il salue la présence du Président **CAMILLE ELIZABETH** de la Ligue de Guadeloupe.

Il ajoute qu'à la demande de plusieurs Présidents des Ligues d'Outre-mer, ils seront désormais invités aux réunions du Comité Directeur, un seul, à tour de rôle, étant pris en charge par la FFA.

Il accueille enfin le nouveau DTN **ROBERT POIRIER**, qui siège pour la première fois au sein du Comité Directeur puisqu'il a pris ses fonctions le 5 mars dernier.

◆ **Championnats du Monde de Cross-Country**

Le Président tient à rendre hommage aux Equipes de France de Cross long qui viennent de participer à ces Championnats, organisés à Ostende (Belgique) par temps froid, vent glacial et terrain boueux. Les Masculins ont remporté la médaille d'Argent et les Féminines la médaille de Bronze. Ayant participé à ce déplacement, il souligne la bonne ambiance qui a régné et l'excellent esprit conquérant de tous les athlètes.

◆ **Licenciés**

A ce jour, nous sommes à 99,5 % de prises de licences par rapport à l'an dernier à la même date, saison qui a connu, il est vrai, une forte augmentation du nombre des licenciés. Il faut cependant relever un faible taux actuel de renouvellement chez les jeunes, en partie masqué par plus de 15 000 licences Hors stade. Il conviendra d'envisager la conduite d'une opération visant au développement de la pratique chez les jeunes, en collaboration avec FAC. Il est, certes, encore un peu tôt pour tirer des enseignements mais nous devons être vigilants.

Le Groupe Licences pourra mettre ce point au programme des réflexions à conduire.

◆ **Relations avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports**

Le 28 mars, le Président a rencontré MARIE-GEORGE BUFFET au Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle a fait part de son souhait de plus de cohésion dans l'action de la FFA, de cohérence dans la mise en place de la filière de haut niveau, de revalorisation des Championnats de France qui doivent être un rendez-vous incontournable pour nos meilleurs athlètes et d'un accompagnement qualifié de la haute performance. Le soutien du MJS est acquis à l'athlétisme dans cette œuvre de reconquête. Nous devons d'ailleurs reconnaître que nous sommes la Fédération la plus aidée financièrement par le MJS et celle qui compte le plus de Cadres Techniques associés à son développement.

De son côté, le Président a tenu à rappeler le désir de la FFA d'entretenir avec le Ministère des relations confiantes de partenariat, ne devant pas s'apparenter à une tutelle, pour un athlétisme effectivement conquérant et ne négligeant pas la pratique des jeunes.

La Ministre a également dit souhaiter une participation de la FFA aux Jeux de la Francophonie avec une équipe solide de jeunes et d'Espoirs et que l'organisation des Championnats du Monde de 2003 soit une occasion d'animation concernant l'ensemble des Clubs.

◆ **France Athlétisme Communication (FAC)**

A propos de la filiale marketing de la FFA, le Président vient de rencontrer PHILIPPE LAMBLIN et LOÏC YVIQUEL, ainsi que LAURENT THIEULE et ERIC CONRAD qui représentaient Havas Advertising Sports, notre associé. Nous n'avons pas accepté d'accéder à la demande qu'HAS nous faisait du règlement, hors contrat, d'une somme importante destinée à mieux rémunérer leurs investissements en faveur de FAC. Il a donc été décidé, d'un commun accord, de repartir sur de nouvelles bases et un communiqué de presse a été diffusé.

La filiale marketing de la FFA va rester un service externalisé, au capital entièrement détenu par la FFA, dont le Conseil d'Administration sera présidé par le Président de la FFA et sera composé exclusivement d'élus fédéraux.

PHILIPPE LAMBLIN confirme qu'il était effectivement souhaitable que la FFA conserve toute latitude d'action avec sa filiale, des contacts étant maintenus en 2001 avec Havas Advertising Sports pour la valeur de leur expertise et la recherche, poursuivie à conditions nouvelles, de partenaires éventuels.

◆ **Prochains grands rendez-vous internationaux**

Finale du Grand Prix IAAF 2002, à Paris-Charléty : c'est l'IAAF qui nous a sollicité cette candidature et le Conseil vient de l'accepter. Ce sera l'occasion d'utiliser le Stade Charléty qui ne sert pratiquement plus pour l'athlétisme et qu'il faudrait revivifier en y organisant des compétitions de jeunes et de scolaires ; par exemple, une compétition internationale pour les Juniors, en coordination avec Mannheim, en Allemagne, qui en organise déjà une. Ce serait aussi une montée en puissance avant le Mondial de 2003.

Coupe d'Europe 2000, à Annecy : la Commission d'évaluation de l'AEA est venue cette semaine à Annecy pour faire le point des conditions de notre candidature.

Championnats du Monde de Cross-country 2005, au Mans : le Conseil de l'IAAF vient également de retenir notre candidature sur le parcours du traditionnel Cross Ouest-France au Mans.

Championnats du Monde de Paris Saint-Denis en 2003 : c'est PHILIPPE LAMBLIN qui préside le Comité d'organisation et qui fait le point des démarches entreprises.

PHILIPPE LAMBLIN regrette que l'on ait tout entendu à propos de ce Mondial de 2003 mais précise qu'en période d'étude, notamment du budget du Comité d'organisation, il a préféré n'avoir aucun contact officiel avec la Presse. La tâche d'orchestrer l'audit financier nécessaire a été confiée à ESSAR GABRIEL qui, après avoir eu la responsabilité du Centre des médias pour la Coupe du Monde de Football, a dirigé à Sydney l'un des sites de compétitions des Jeux.

Depuis la création des Championnats du Monde en 1983, la 1ère organisation s'étant déroulée à Helsinki, **les droits et les obligations** du Comité d'Organisation n'ont pas cessé d'évoluer en large défaveur de ce dernier :

- entre Göteborg 95 et Athènes 97 : suppression de la subvention d'environ 50 MF de l'IAAF et non-remboursement de 3 MF représentant les frais d'hébergement de l'IAAF ;
- entre Athènes 97 et Séville 99 : institution d'un prélèvement d'ISL, agence de marketing de l'IAAF, sur les recettes partenariats du Comité d'organisation représentant 17 MF ;
- entre Séville 99 et Edmonton 2001 : prise en charge par l'organisateur du transport aérien de 210 congressistes et 1 000 athlètes, soit environ 10MF ;
- à cela s'ajoutent des coûts qui n'ont pas été estimés et concernent le Congrès de l'IAAF qui accompagne ces Championnats, le Conseil de l'IAAF, l'hospitalité et le suivi des Officiels et des Partenaires de l'IAAF et d'ISL.

➤ **Les obligations en termes de charges** sont les suivantes :

- mise à disposition du Stade de France pour 10 jours et organisation de la compétition ;
- mise en place d'un transport local pour les 21 000 accrédités ;
- prise en charge du transport international pour 1 210 personnes ;
- prise en charge de l'hébergement pour 1 000 athlètes, 210 congressistes et 70 officiels de l'IAAF ;
- prise en charge partielle (au-delà de 65 USD/personne/nuite) pour 2 000 athlètes et 450 officiels IAAF ;
- versement à ISL de 50% des recettes de partenariat ;
- garantie d'une promotion d'envergure nationale ;
- mise en place d'un dispositif de sécurité sur tous les sites officiels, etc...

➤ **Les droits en terme de produits** sont les suivants :

- vente de billets ;
- 50% des recettes cash (plus les échanges marchandises) de 5 partenaires nationaux maximum ;
- 50% des recettes cash (plus les échanges marchandises) de 8 fournisseurs nationaux maximum ;
- subventions des pouvoirs publics ;
- échanges marchandises des partenaires IAAF (Adidas, Coca-Cola, Epson et Seiko) ;
- remboursement partiel de frais d'hébergement (athlètes, IAAF) ;
- licences et concessions ;
- partage éventuel des recettes sur le partenaire/fournisseur acquéreur de l'espace dossard ;
- intéressement sur la vente de produits dérivés ;
- vente de programmes (officiels et souvenir).

PHILIPPE LAMBLIN cite les personnes qui ont participé à l'audit réalisé et l'ensemble des rapports consultés concernant les organisations précédentes de cette compétition. En l'état du dossier et en raison des pourparlers engagés, aucun chiffre officiel n'est actuellement à évoquer.

Il ajoute qu'en ce moment ISL impose de ne pas conduire de négociations nationales avec des firmes, Air France par exemple ou des secteurs, bancaire et télécoms.

PHILIPPE LAMBLIN évoque la visite faite par BERNARD AMSALEM à la Ministre MARIE-GEORGE BUFFET et la constitution envisagée d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public), seule solution susceptible de garantir un déficit. Les

Collectivités vont être également consultées, ainsi que l'IAAF en raison des conditions insoutenables qui sont faites au Comité d'organisation. Il convient, en tous cas, de ne faire prendre aucun risque à la FFA.

BERNARD AMSALEM indique qu'il a eu l'occasion de rencontrer le Président de l'IAAF, LAMINE DIACK, à Ostende lors du Mondial de Cross-country, et d'évoquer avec lui l'impasse budgétaire à laquelle conduisent les conditions imposées pour ces Championnats. Il est donc nécessaire de le revoir et la Ministre le souhaite également. En attendant, l'Etat maintient son engagement et une réunion interministérielle va être organisée ainsi qu'une réunion de toutes les Collectivités concernées.

Le Président évoque enfin la récente visite à Paris du Comité d'évaluation du CIO pour les Jeux Olympiques de 2008. Il s'agit d'un dossier sensible et, en attendant le 13 juillet, date où le CIO choisira la ville retenue, il convient de ne pas interférer à propos du dossier du Mondial de 2003. Nous devons jusque là nous imposer un devoir de réserve.

◆ **Assises des Clubs et 80 ans de la FFA**

Le Président évoque la tenue des 2èmes Assises des Clubs qui pourraient être organisées les **17 et 18 novembre** à Paris, ainsi que la soirée des 80 ans de la FFA, qui était prévue après les JO de Sydney et qui a été reportée. Elle pourrait se dérouler le samedi soir **17 novembre**, au Cirque d'Hiver comme il était déjà envisagé, ce qui permettrait que les congressistes y participent, pour une fin de semaine de travail et festive.

◆ **Réunion des Présidents de Ligues**

Le Président souhaite que la réunion de l'ANAPLA prévue à Limoges soit mise à profit pour une réunion des Présidents de Ligues actifs qui se tiendra le **dimanche matin 28 octobre**. Cela doit permettre la présence d'un maximum de Présidents et notamment de ceux qui ne pouvaient facilement se libérer jusque là pour participer aux trois jours du rassemblement.

DIDIER VAREECKE et GUY MANFREDI se font les avocats de la réunion de l'ANAPLA et de celle des Présidents actifs qui en est l'occasion, en raison du caractère très convivial et constructif de ces rencontres annuelles.

Stade Charléty

ODILE ESKENAZI souhaite revenir sur la non-utilisation du Stade Charléty par l'Athlétisme en raison d'une facturation de 15 000 francs pour une demi-journée. Encore s'agit-il d'un tarif négocié, sinon ce serait 30 ou 40 000 francs.

SUZANNE CATHIARD ajoute que l'UNSS et la FFSU y organiserait régulièrement mais n'y viennent que si les installations sont mises gratuitement à disposition. De plus, les services n'y ont pas toujours la qualité attendue.

BERNARD AMSALEM propose de rencontrer la Ville de Paris pour étudier les conditions d'utilisation du Stade Charléty par l'athlétisme. Pour la fête « Juniors » envisagée, il souhaite associer le Conseil Régional et le Conseil Général, également l'Education Nationale, le MJS et les Fédérations scolaires et universitaires.

2^{ème} Assises des Clubs

DANIEL ARCuset indique que le Groupe d'étude et de réflexion inscrira la préparation de ces Assises à son prochain ordre du jour. Il souhaite que les Ligues et les Comités se tournent vers les Clubs pour recueillir leur avis sur les thèmes à aborder lors de cette rencontre. Il est en effet souhaitable que l'inspiration vienne de la base et le Groupe se chargera de la mise en forme. L'évaluation du Plan 2001-04 sera ensuite entamée.

3.- INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE ANNIE LAURENT

◆ **Etude des vœux**

ANNIE LAURENT indique qu'après la tenue de toutes les Assemblées Générales des Ligues, quelques vœux sont parvenus dont certains ont été transmis pour étude aux Commissions concernées et d'autres viennent à l'étude du Comité Directeur avec l'avis du Bureau Fédéral.

LIONEL CACAULT présente les 6 vœux à examiner.

☛ **Vœu n° 1, du Comité Départemental de l'Hérault, transmis par la Ligue du Languedoc-Roussillon.**

Demandant que des Vétérans licenciés dans un Club puissent prendre une licence Hors stade en étant dispensés de la période obligatoire d'un an sans licence.

Avis du Bureau Fédéral : défavorable. La Licence Hors stade est individuelle et a été créée pour accueillir à la FFA des sportifs non licenciés et pas pour voir diminuer les effectifs des Clubs.

➔ **Le Comité Directeur rejette ce vœu, à l'unanimité moins trois abstentions.**

☛ **Vœu n° 2, du Comité Départemental de l'Hérault, transmis par la Ligue du Languedoc-Roussillon.**

Changement d'appellation et de statut d'un Club sans passer par une dissolution puis une création.

Avis du Bureau Fédéral : sans objet. L'article 55 du Règlement Intérieur (édition août 1999) prévoit la procédure du changement de titre sans dissolution puis création.

➔ **Le Comité Directeur déclare ce vœu sans objet, à l'unanimité.**

☛ **Vœu n° 3, de l'Espérance Favergienne, transmis par le Comité Départemental 74 et la Ligue du Dauphiné-Savoie.**

Demandant que de jeunes athlètes puissent bénéficier deux fois, au 1^{er} novembre, de la gratuité du renouvellement d'une licence prise après le 1^{er} septembre

Avis du Bureau Fédéral : défavorable. La gratuité n'est possible que pour la première licence. Il s'agit après d'un renouvellement.

➔ **Le Comité Directeur rejette ce vœu, à l'unanimité moins une abstention.**

☛ **Vœu n° 4, de l'As Anzin Athlétisme transmis par le Comité Départemental 59 et la Ligue du Nord Pas de-Calais**

Limitation à trois du nombre d'étrangers hors CEE (NDLR : lire Union Européenne) dans les Clubs.

Avis du Bureau Fédéral : défavorable. L'article 18 des Règlements Généraux (édition août 1999) délimite la possibilité de licencier des athlètes étrangers hors UE, au regard de la législation française en vigueur.

➔ **Le Comité Directeur rejette ce vœu, à l'unanimité.**

☛ **Vœu n° 5, de l'ASPTT Lille Métropole transmis par le Comité Départemental 59 et la Ligue du Nord Pas-de-Calais**

Suppression de la licence individuelle voire limitation d'un nombre d'élus licenciés « individuels » à la Ligue.

Avis du Bureau Fédéral : défavorable. La licence individuelle offre un espace de liberté à protéger.

Plusieurs intervenants font observer que :

- les licenciés Individuels sont surtout des Dirigeants, qui ne sont jamais trop nombreux ;
- la présence de licenciés Individuels dans les Comités et les Ligues ne semble pas un obstacle à leur bon fonctionnement ;
- s'il s'agit d'Individuels « consommateurs » il faut tenter de les impliquer ;
- la licence individuelle est un maillon important des mutations ;
- certains choisissent cette licence pour éviter les compensations entre Clubs ;
- des Dirigeants licenciés Individuels trouvent le tarif élevé.

➔ **Le Comité Directeur rejette ce vœu, à l'unanimité moins une abstention.**

☛ **Vœu n° 6, de la Ligue d'Auvergne.**

Alignement du tarif de la licence Dirigeant sur celui de la licence la moins chère, soit 130 francs.

Avis du Bureau fédéral : transmis pour étude au Comité Directeur par 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Avis de la CFB :

5,33 % des ressources sur les licenciés de la FFA proviennent des Dirigeants et cela a représenté un revenu total de 1 834 040 F en 1999-2000 (licence à 260 F).

Si le prix est fixé à 130 F la perte sera de 458 510 F pour la FFA et 458 510 F pour les Ligues.

Commentaires des intervenants :

- ce vote, souvent présenté, a toujours été rejeté ;
- la Ligue de l'Île de France l'a présenté plusieurs fois car ce sont souvent les Clubs qui payent la licence des Dirigeants ;
- le Bureau Fédéral a certes voté le principe d'une diminution mais pas les 130 F. Le Groupe d'étude et de réflexion a travaillé sur le sujet en terme de services rendus aux licenciés ; pour le Dirigeant, c'est lui qui en rend ;
- le MJS vient de publier une étude sur les Coupons-Sport en 1999 et qui concernent les 38 sports les plus pratiqués (statistiques qui seront reprises dans un PV du Secrétariat Fédéral). Pour chaque sport est indiqué le « montant moyen de la cotisation sportive » et cela va de 1 152 F pour les Sports de glace à 146 F pour la Pétanque. Dans cette échelle, l'Athlétisme est en 29^e position avec 346 F. On relève, par exemple : la Natation à 587 F, la Gymnastique à 616 F, le Judo à 671 F ;
- il ne s'agit pas de faire du misérabilisme mais que la licence soit moins chère pour les Dirigeants ;
- il faut noter l'important coût budgétaire d'une licence Dirigeant qui serait à 130 F puisque cela représenterait une perte de plus de 900 000 F à partager entre la FFA et les Ligues. De plus, la licence Dirigeant concerne aussi les Officiels, les Entraîneurs et plus généralement des non-compétiteurs (l'intervenant cite l'exemple de sa petite-fille de 3 mois qui est déjà licenciée). Il faut transmettre l'étude de cette question au Groupe Licence ;
- il convient aussi que l'étude porte sur l'incidence du prix de la licence sur celui de la mutation ;
- si le prix de la licence Dirigeant est abaissé ce sera un geste en faveur des Clubs ;
- il ne faut pas oublier les nouvelles dispositions fiscales en faveur des Dirigeants bénévoles ;
- pour des raisons de moralité il pourrait être jugé malsain de baisser le prix de la licence pour des personnes qui peuvent le payer par rapport aux possibilités plus réduites de ceux qui pratiquent ;
- le MJS a fait observer à la FFA qu'elle était la dernière Fédération à payer aux Clubs des frais de déplacement. Il faut pourtant noter que sur les 4 millions de francs destinés aux Clubs en 2000, 2 millions ont encore correspondu à de tels frais (Interclubs et déplacements des Jeunes). En baissant le prix des licences on diminue les ressources propres de la FFA et on diminue aussi celles des Ligues. S'il n'y a pas de nouvelles ressources faudra-t-il diminuer d'autant les aides aux Clubs en 2001 ?
- un dirigeant qui passe son temps à réclamer aux athlètes le paiement de leur cotisation, donne l'exemple en payant la sienne, il n'y a pas qu'une question de moyens ;
- c'est une question de fond et l'on ne doit pas oublier que la vie associative se fonde sur le volontariat ;
- il convient aussi de séparer cotisation du Club et licence fédérale.

⇒ **Le Président** pense important que les Dirigeants soient « récompensés » et souhaite que les Ligues soient consultées. Il propose que la question de la licence Dirigeant, tout comme celle de la licence Entraîneur, soient transmises à l'étude du Groupe Licence.

→ **Le Comité Directeur transmet au Groupe Licence l'étude du tarif de la licence « Dirigeant » (Dirigeant, Officiel et Entraîneur), à l'unanimité.**

◆ **Assemblées Générales de la FFA**

ANNIE LAURENT fait part au Comité Directeur d'une étude en cours concernant l'organisation des Assemblées Générales. Elles pourraient se transformer en « Congrès » avec tenue des réunions plénières des Commissions Nationales, du Colloque des Cadres Techniques, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale elle-même. De plus, les dates des Assemblées Générales successives de l'olympiade pourraient être fixées à la fois.

Cela nécessite de revoir le cahier des charges qui est actuellement transmis aux Ligues candidates et sur la base duquel certaines se sont portées candidates à l'organisation de l'Assemblée Générale de 2002. Dès que le cahier des charges sera prêt, il sera adressé aux Ligues pour dépôt des candidatures.

◆ **Commissions Nationales, Groupes de travail, Commissions mixtes (voir annexe)**

Le Comité Directeur arrête la composition des Commissions Nationales, des Groupes de travail et le nom des délégués de la FFA appelés à siéger dans les Commissions mixtes.

Certains Présidents ajoutent quelques commentaires concernant la composition de leur Commission ou Groupe et notamment lorsque des membres associés en font partie, éventuellement non-licenciés, en raison de leur expertise. Certains Présidents attendent de connaître le nom du représentant de la DTN qui sera appelé à siéger. Pour les Commissions disciplinaires concernant le dopage, de 1^{ère} instance et d'appel, la composition présentée sera valable en 2000 seulement car de nouvelles dispositions réglementaires vont entrer en application.

⇒ **Le Président BERNARD AMSALEM** rappelle que lui-même, le Vice-Président Délégué, la Secrétaire Générale et le Trésorier Général font de droit partie des Commissions.

4.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

● **Trésorerie** : elle est bonne actuellement. Un premier acompte de 5 MF a été reçu du MJS et un deuxième, de même montant, devrait parvenir fin avril.

● **Stages 1000 Minimés** : le budget est de 550 000 F ce qui représente une aide fédérale de 550 F par athlète participant. Elle sera versée contre justification précise des frais engagés et du nombre exact de Minimés ayant suivi les stages.

● **Aides aux Clubs en 2000**: une récapitulation générale des aides versées aux Clubs, au titre des différentes actions retenues, a été établie par ANASTASE SEVASTOS de la CFB :

- **1 188 Clubs** se sont partagés 3 720 098 F.
- Seulement 630 Clubs avaient bénéficié d'une aide de la FFA en 1999, et 542 en 1998.

Répartition par actions et Clubs bénéficiaires

Déplacements	1 843 728 F	à 607 Clubs
Labellisation	762 400 F	à 213
Augmentation Cadets et Juniors	494 950 F	à 584
Augmentation Points/licencié	296 500 F	à 374
Aide aux Formations	322 520 F	à 814

Il faut noter que pour les déplacements, l'implantation des Finales Interclubs a eu une répercussion sur les remboursements effectués et que pour les Formations certaines Ligues n'ont pas fourni le détail des personnes formées par Club.

Un numéro spécial d'INFOS FFA va communiquer, par Ligues, le détail des Clubs bénéficiaires et des actions au titre desquelles des aides ont été versées.

● **Suivi budgétaire des dépenses au 28 mars**

GERARD HERTRICH commente quelques postes du tableau remis aux participants, particulièrement lorsque des écarts apparaissent comme c'est le cas, par exemple, pour :

- les stages de haut niveau, suite à la suspension momentanée de l'activité des Cadres Techniques ;
- les filières d'accès, en raison de certains dépassements concernant des pensions à l'INSEP ;
- les frais de fonctionnement et des Services fédéraux pour lesquels des économies sont notées.
- au chapitre Animation territoriale, sont notés les 1,2 MF destinés à régler aux Clubs les surcoûts engendrés par les déplacements au sein des nouvelles Interrégions.

SOLANGE CARFANTAN souhaite un aménagement des imprimés servant au règlement des aides aux Formations.

ODILE ESKENAZI indique que la Ligue d'Ile-de-France a reçu des lettres de remerciements de la part de Clubs destinataires d'aides fédérales ayant transité par la Ligue.

ANDRE MARTRE signale que l'aide attribuée pour l'augmentation des points par licencié des Clubs (7,5 % des 4 millions) avait conduit à des aberrations.

DANIEL ARCUSET indique qu'il en a été tenu compte et qu'elle est supprimée pour cette saison, la somme étant redistribuée sur d'autres chapitres. INFOS FFA permettra de le préciser aux Clubs.

5.- INTERVENTION DU VICE-PRESIDENT PIERRE-YVON LENOIR, CHARGE DE LA COMMUNICATION

PIERRE-YVON LENOIR indique qu'en vue du Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis du 6 juillet, Gaz de France et la Caisse d'Epargne étudient une offre à faire aux Ligues pour amener des jeunes au Stade de France. Il conviendra qu'elles se prononcent rapidement dès qu'elles seront alertées.

⇒ **Le Président** confirme le souhait de tous que le stade soit bien garni pour cet événement majeur du calendrier national.

PHILIPPE LAMBLIN ajoute que les prix des places seront compétitifs.

CHRISTIAN PREVOST rappelle que l'an dernier le Meeting Gaz de France a été l'occasion d'une participation de jeunes athlètes des Ligues environnantes, opération difficile à mettre en place.

SOLANGE CARFANTAN indique que la Ligue de Bretagne a participé deux années consécutivement ; elle a touché une indemnité de déplacement pour la première participation et rien pour la seconde.

CHRISTIAN PREVOST lui précise pour l'an dernier que seules les Ligues proches de l'Île-de-France étaient indemnisées, la participation des autres était libre.

6.- INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL JEAN GRACIA

■ **Congrès de l'IAAF à Edmonton (CAN)** : il se tiendra à l'occasion des Championnats du Monde et sur proposition du Président les représentants de la FFA seront le Président lui-même, le Vice-Président Délégué GUY MANFREDI et la Secrétaire Générale ANNIE LAURENT.

→ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la représentation de la FFA au Congrès de l'IAAF à Edmonton.**

■ **Conseil d'administration de FAC** : suite aux nouvelles dispositions envisagées, le Conseil d'Administration sera présidé par BERNARD AMSALEM et siègeront GUY MANFREDI, PIERRE-YVON LENOIR, GERARD HERTRICH et STEPHANE DIAGANA, déjà membres précédemment, plus ANDRE GIRAUD, GEORGES POCHON et CHRISTIAN ROGGEMANS, nouveaux membres.

→ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la nouvelle composition du Conseil d'Administration de France Athlétisme Communication.**

■ **Coupe d'Europe SPAR 2002** (les 22 et 23 juin) : JEAN GRACIA indique que l'implantation de cette épreuve sera décidée lors d'une réunion du Conseil de l'AEA qui doit se tenir début mai à Barcelone.

Une Commission d'évaluation de l'AEA est venue à Annecy le 28 mars, composée de JOSE-LUIS DE CARLOS, Membre du Conseil, LUCIANO BARRA (Marketing) et KARI WAUHKONEN (Technique), accompagnés de TONY WEBB de la Société de Marketing Octagon.

Ils ont été accueillis par GUY MANFREDI, MARCEL GOMEZ, JEAN GRACIA et les élus de la Ville d'Annecy, MM. JEAN-LUC RIGAUT, 1^{er} Adjoint et GILLES BERNARD, Adjoint aux Sports, accompagnés par les représentants des Services techniques et de l'Office de Tourisme.

Etaient également présents : DANIEL COSTERG et RAOUF CHAÏ BI de France-Télévision.

Deux réunions de travail et une visite approfondie du Stade municipal et des annexes ont permis de faire le point de l'ensemble des possibilités offertes et des principaux chapitres de l'organisation : accueil à Genève-Cointrin, transports, hébergements VIP et délégations, presse et télévision, budget, etc...

Il conviendra que la FFA présente sa candidature lors de la réunion du Conseil de l'AEA à Barcelone.

■ **Coupe d'Europe d'Epreuves combinées 2001** : le COL est formé de la Ligue de Provence et du Club SO Arles, présidés par ANDRE MARTRE. Il a été déjà procédé à la visite des installations et au tour d'horizon concernant l'organisation.

Le 12 avril, un Délégué hollandais de l'AEA se rendra à Arles pour une réunion de travail à laquelle JEAN GRACIA et ALAIN SPIRA participeront.

ANDRE MARTRE confirme que la préparation de cette compétition est en bonne voie.

■ **Championnats de France de Cross-country 2002** : l'implantation de ces Championnats n'est pas encore faite et le Directeur des compétitions a fait part du choix restreint qui s'offrait. Il s'est dernièrement rendu à Wissembourg, ville située en Alsace, à 60 kilomètres au nord de Strasbourg, où les conditions sont réunies pour le déroulement des Championnats sur l'hippodrome local.

GERARD HERTRICH confirme l'accord du Maire qui a été rencontré et le soutien du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin.

➔ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'implanter les Championnats de France de Cross-country 2002 à Wissembourg (ALS).**

⇒ **Le Président** indique une probable candidature pour l'organisation de l'édition 2003 de ces Championnats en Provence, à Salon-de-Provence, avec le soutien annoncé des Collectivités et particulièrement du Conseil Régional.

JEAN-JACQUES COURT rappelle la candidature de Narbonne à l'organisation des Championnats de France sur Piste de 2003. Le budget de la manifestation est en cours d'étude.

■ **LOGICA 2000** : JEAN GRACIA indique aux Présidents des Ligues qu'il va leur être remis un CD de la version officielle du logiciel de gestion des compétitions « LOGICA 2000 ».

Une circulaire va être adressée aux Ligues et un communiqué va paraître dans INFOS FFA (avec un bon de commande), précisant que LOGICA 2000 est désormais disponible à la FFA au prix de 200 F, somme destinée à couvrir les différents frais.

Ainsi qu'il a été annoncé en Commission de l'Assemblée Générale à La Rochelle, un Club des utilisateurs du logiciel va être créé et un forum ouvert pour échange d'informations.

SYLVAIN COLLETTE évoque la réunion des compilateurs que la CCD vient d'organiser car la mise en route de ce logiciel bouleverse ce qui existait depuis 1983 en matière de compilation des performances. Les classeurs nationaux reprenaient les performances de niveau Athlerama et les classeurs régionaux géraient leurs propres statistiques. Puis on croisait les fichiers et on complétait.

Désormais, l'utilisation du 3614 est abandonnée et l'on passe sur Internet pour la transmission des fichiers à EDS. Les Ligues seront responsables de ces transmissions et de la validation des performances, par correction des inévitables erreurs. Elles disposeront de codes d'accès pour pouvoir intervenir et pourront ultérieurement prendre les performances les intéressant chez EDS.

L'absence de certaines Ligues à la réunion des compilateurs a été regrettée : Auvergne, Languedoc-Roussillon, Nord Pas-de-Calais, Basse-Normandie et Ile-de-France.

⇒ **Le Président** insiste sur la nécessité d'une bonne mise en route de ces procédures qui marquent un tournant important dans le rassemblement des performances.

ANDRE MARTRE demande quelles procédures devront suivre les Ligues déjà équipées d'autres logiciels pour transmettre leurs performances à EDS. La Ligue de Provence a investi environ 120 000 F pour ses propres logiciels.

SYLVAIN COLLETTE lui indique que le format des fichiers à transmettre sera communiqué. Pour ce qui concerne le forum des utilisateurs il ne s'agira pas du forum actuel qui sert parfois de défouloir mais d'un forum intranet mis à la seule disposition des spécialistes et des utilisateurs munis de codes, pas anonymes mais connus.

CAMILLE ELIZABETH demande comment s'effectuera la formation des classeurs des Ligues d'Outre-mer.

JEAN GRACIA précise que la question du déplacement de formateurs va être étudiée.

ANNIE LAURENT fait part de son inquiétude à propos de ces transmissions directes de fichiers de performances éventuellement mal contrôlés.

Sylvain Collette indique qu'il sera possible d'apporter a posteriori les corrections nécessaires.

⇒ **Le Président** rappelle qu'il a demandé à un Bureau d'étude un audit de l'informatique fédérale et l'établissement d'un cahier des charges afin que la FFA puisse consulter des serveurs éventuels.

7.- INTERVENTION DU VICE PRESIDENT JEAN-JACQUES COURT, CHARGE DE L'ATHLETISME DE HAUT NIVEAU

JEAN-JACQUES COURT a participé, avec le Président, au colloque des Cadres Techniques qui a été organisé le 28 mars au CREPS de Montry (I-F), puis s'est rendu le 29 mars au CREPS d'Houlogate, avec le DTN. Il a établi une note de synthèse qui est remise aux membres du Comité Directeur. Sa présence a été ressentie comme un geste de la FFA en terme de communication.

Ces deux réunions étaient indispensables et elles ont été enrichissantes. Des tensions existaient, exprimées ou pas et les Cadres Techniques sont certainement repartis plus apaisés et à nouveau motivés.

⇒ **Le Président** a relevé quelques-unes des questions posées par les Cadres Techniques à propos des stages 1000 Minimes, des qualifications aux Championnats de France des Jeunes, des Championnats de France Espoirs et de la date qui serait finalement retenue. Il souhaite que le Plan 2001-04 adopté par le Comité Directeur ne soit pas remis en cause mais appliqué. Il sera temps, en fin de saison, expérience faite, d'apporter les modifications qui sembleront nécessaires.

ROBERT POIRIER pense que le débat, notamment concernant les Espoirs, a intégré des considérations techniques : par exemple, la difficulté d'attribuer certains titres si l'on ne fait pas disputer séparément des finales Seniors et des finales Espoirs.

PAUL BENARD indique que la CSO a préconisé la qualification de 8 Espoirs en finale des concours et pour les courses des Espoirs peuvent se qualifier en finale ; c'est pourtant là jusqu'au 800m qu'il peut y avoir des problèmes.

DANIEL ARCUSET pense que cela démontre que les Espoirs sont bien qualitativement mais peu quantitativement. Les démarches mises en œuvre ont tenté de démontrer qu'il fallait un Championnat de France Espoirs à part. D'où l'idée de le faire disputer en même temps que les Championnats Nationaux. Maintenant, on demande que ce soit avec les Championnats des Jeunes et on dénature le Plan arrêté. Il faut trouver un compromis entre des Championnats Espoirs et la réalité du nombre d'athlètes de valeur qu'ils représentent. Essayons avec les Championnats Nationaux et que les Espoirs soient mélangés avec les Seniors ou pas ; on évaluera après.

JEAN-JACQUES COURT fait observer qu'une organisation de Championnats Espoirs avec ceux des Cadets et Juniors avait aussi pour but d'organiser la grande fête des Jeunes. Ils entrent ensuite dans la logique d'un athlétisme de niveau.

ROBERT POIRIER pense qu'il y aura des difficultés techniques à lever, quelles que soient les hypothèses mais c'est le conjoncturel qui doit guider : les Championnats de France Espoirs doivent être clairement identifiés.

⇒ **Le Président** estime qu'il faut des finales Seniors et des finales Espoirs, et en 2001, aux Championnats de France Nationaux.

GERARD HERTRICH fait remarquer que les organisateurs des Championnats 2001 sont désignés : Dreux pour les Cadets et Juniors et Obernai pour les Championnats Nationaux. Ce qui se discute les concerne et on ne les a pas consultés.

⇒ **Le Président** observe que deux propositions concernant ces Championnats ont été déjà retenues, la troisième ne l'est pas. Il propose au Comité Directeur de se prononcer sur l'organisation des Championnats de France Espoirs en même temps que les Championnats Nationaux.

➔ **Le Comité Directeur approuve la proposition de faire disputer les Championnats de France Espoirs avec les Championnats Nationaux, à l'unanimité moins 5 abstentions.**

ROBERT POIRIER indique que les Cadres Techniques proposent l'utilisation d'éléments statistiques pour apprécier, le moment venu, les effets de l'application du Plan 2001-04.

8.- INTERVENTION DU DTN ROBERT POIRIER

Le nouveau DTN aurait préféré réserver la primeur de ses propos au Comité Directeur et la presse n'a pas été toujours fidèle après la Conférence de presse du 6 mars, organisée au lendemain de son entrée en fonction.

Il assume la réputation de « Père la rigueur » qui lui est faite, même si cela est présenté comme un défaut alors qu'il y voit plutôt une qualité.

L'action menée comportera :

- un respect des Hommes et des Femmes, et des décisions qui seront prises ;
- une responsabilisation totale du DTN et celle, aussi, de l'ensemble de l'équipe appeler à l'entourer et des athlètes eux-mêmes ;
- de la transparence dans les décisions prises.

L'athlétisme a changé et il découvre ce qu'il est devenu, ce qui commande une démarche pragmatique avec beaucoup de concertation. Autre temps, autres mœurs.

➤ **A court terme, voici quelques orientations** : dans le cadre de l'organisation du sport français, l'athlétisme dispose d'une délégation de service public et doit donc s'organiser face aux **enjeux économiques** actuels.

L'accent sera mis sur :

- le développement d'un **athlétisme de proximité** par valorisation de l'action des Clubs ;
- une collaboration avec **les scolaires et les universitaires** auxquels on reproche de ne plus pratiquer l'athlétisme ;
- une **rénovation des formes d'animation et de pratique** pour rendre l'athlétisme plus attrayant ;
- un maintien de toutes formes de **lutte contre le dopage**.

➤ **A moyen terme** : la mise en œuvre d'une **stratégie de formation**, dans tous les secteurs et pour tous les niveaux, afin de maîtriser la préparation au Professorat de sports, renouveler l'encadrement et conserver nos athlètes qui s'échappent de l'athlétisme.

Pour **l'accès au haut niveau**, une redéfinition de la carte des Pôles à tous niveaux, avec une approche volontariste de leur gestion car nous ne canalisons pas l'inscription dans les Pôles.

Pour les **équipes de France**, une réorganisation de leur environnement et plus largement de celui des athlètes. Le DTN va les rencontrer prochainement, à l'occasion d'un regroupement envisagé à mi-mai à Montauban.

Le **managérat fédéral** sera réorganisé sans que soit repoussé pour autant le managérat privé.

➤ **Actuellement**, ROBERT POIRIER dit subir la conjoncture car la restructuration de l'organigramme de la DTN doit prendre en compte les contingences attachées aux mouvements des fonctionnaires. Il ne sera donc opérationnel que le 1^{er} septembre et, jusque là il opère avec l'ancienne équipe qu'il tient d'ailleurs à remercier pour sa collaboration.

Une seule décision est intervenue, concernant JEAN-CLAUDE PERRIN, chargé de mission jusqu'en septembre. C'est une nomination faite pour créer un choc psychologique auprès des athlètes.

➤ Le Président et le DTN et vont se rendre en Californie pour rencontrer EUNICE BARBER et CHRISTINE ARRON sur les lieux d'entraînement qu'elles ont choisis et poursuivront, en compagnie du Directeur Général, par une visite de l'Interrégion **Antilles-Guyane** où l'athlétisme dispose d'un creuset de forces vives. L'objectif est de maintenir les athlètes dans leur réseau social et de créer un camp d'entraînement sur place.

➤ Les **groupes d'entraînement** seront intégrés dans la stratégie fédérale, rendus uni-disciplinaires et rattachés à des Pôles. Ils ne seront plus financés directement par des partenaires fédéraux qui sont d'accord pour aider des disciplines et même participer à l'effort à entreprendre pour les disciplines faibles, voire sinistrées.

L'inscription dans un groupe sera soumise à la DTN qui veillera à éviter les pillages d'athlètes entre les groupes et à la participation d'athlètes étrangers voulant devenir français.

Les stages de groupes seront encadrés officiellement.

Il faut considérer les groupes d'entraînement comme des centres ressources, des lieux de recrutement et de développement des compétences des entraîneurs de demain.

➤ Il faut aussi **libérer les athlètes**, les rendre autonomes. Leurs médailles leur appartiennent. Il faut en faire des athlètes « citoyens », appartenant au monde. Il ne faut pas les fonctionnariser avec comme seule ressource les profits gagnés par la pratique de l'athlétisme. Il ne faut pas de conventions fictives d'horaires aménagés avec en réalité une pratique exclusive de l'athlétisme.

Les aides personnalisées seront revues. Elles sont destinées au manque à gagner, au règlement de frais divers engagés. A niveau de performance égal, les besoins des athlètes peuvent être différents.

Il convient de sortir les athlètes de la bulle et de couper le cordon ombilical.

➤ **Organigramme de la DTN**

ROBERT POIRIER présente l'organisation de la DTN dont il a l'entière responsabilité. Il est entouré par :

- un Adjoint au DTN, chargé de la **Coordination générale** ;
- 4 DTN Adjoints responsables de l' « **Elite** », du « **Haut-Niveau** », du « **Développement** » et des « **Formation et Recherche** » ;
- 2 chargés de missions responsables des « **Equipes de France Jeunes** » et de l'« **Athlétisme Jeunes** » ;
- 3 chargés de mission : « **Outre-mer** », « **Athlétisme féminin** » et « **Méthodes et procédures** » ;
- 8 « **Coordonnateurs de spécialités** » ;
- 5 voire 4 **CTI** ;
- les **Entraîneurs de Pôles** ;
- les **CTS**

La DTN est par ailleurs en relation avec différents **Services fédéraux** :

- Médical, Partenariat (FAC), Managérat, Juridique et Suivi social.

Le DTN assimile volontiers une Fédération à une entreprise et pense qu'il en va de même pour la Direction Technique. Elle se gère avec des objectifs, des moyens et une évaluation.

Il pense que les cases de l'organigramme seront toutes remplies fin avril avec certaines prises de fonction début septembre. La redistribution des postes est entamée : Préparation Olympique, Cadres Techniques Nationaux et CTS, il y aura le moins possible de CTN.

➤ **Pour les CTS**, le Directeur des Sports en souhaite la diminution et il nous appartient de prouver qu'ils sont indispensables, à leur place, au développement de notre sport.

Les missions ont progressivement glissé vers l'entraînement, afin de conserver une expertise, mais cette dernière doit exister aussi en matière de développement. D'où la nécessité des formations qui permettent ensuite de se consacrer à l'une ou l'autre des tâches, voire aux deux.

Le DTN a demandé aux Cadres Techniques de respecter l'instruction du 21 décembre 1992 qui ne leur permet pas d'entraîner dans un Club et ne permet pas de rémunération accessoire. Les autorisations exceptionnelles seront données avec parcimonie par le DTN lui-même.

Les deux récents colloques ont aussi permis de rappeler à tous l'obligation de réserve des fonctionnaires, même vis-à-vis des élus.

Le Plan 2001-2004 sera mis en œuvre loyalement avec les quelques retouches paraissant indispensables puis la leçon sera tirée de son application avec des outils permettant de proposer des évolutions.

ROBERT POIRIER conclut sur le fait qu'il n'a pas à plaire puisqu'il n'aura pas à être re-nommé au poste qu'il occupe. Il affirme, par contre, qu'il veillera avec soin à assurer la relève après les JO d'Athènes.

PIERRE-YVON LENOIR demande quelles sont exactement les personnes de la DTN ayant participé à l'élaboration du Plan 2001-2004.

JEAN-JACQUES COURT précise, qu'à sa connaissance, aucun DTN n'a rassemblé tous ses cadres Techniques pour élaborer son plan quadri-annuel.

DANIEL ARCUSET évoque la réflexion entamée de son côté par le Groupe d'étude et le Comité Directeur.

ROBERT POIRIER pense que la page est désormais tournée et ne veut pas porter de jugement sur son prédécesseur qui a très bien transmis les commandes.

GUY MANFREDI tient à faire observer que, d'expérience ancienne, le Comité Directeur n'avait jamais connu ce qui s'est passé l'an dernier, un DTN présentant un programme d'action technique pour l'olympiade future. Avec, de plus, l'accord du MJS, attesté par la présence de deux de ses représentants à deux réunions du Comité Directeur. Quant à la rédaction du Plan 2001-2004, au moins dans sa phase finale, le DTN a toujours dit l'avoir réalisé avec son proche entourage.

⇒ **Le Président** propose que le Comité Directeur accepte le plan d'action que le DTN ROBERT POIRIER vient de présenter, avec plus de rigueur à tous les niveaux et une bonne image de l'athlétisme à donner à l'extérieur.

SEBASTIEN LEVICQ pense que certaines mesures sont un peu sévères mais d'où vient ce qui s'est produit ? Tout le monde pourra-t-il réussir avec les mêmes conditions de fonctionnement, les groupes d'entraînement, par exemple ?

ROBERT POIRIER affirme que l'autonomie des athlètes s'apprend. Il en veut pour preuve un coup de fil reçu d'un entraîneur, avant Ostende, pour dire le choix arrêté par un athlète de participer à tel Cross (long ou court). Il a dit : « Non ! L'athlète participera à tel Cross et s'il n'est pas d'accord, c'est à lui de m'appeler ». Coup de fil sans suite et nos équipes ont eu le comportement espéré.

Il appartient aux athlètes de choisir leur entraîneur, pas l'inverse et l'athlète doit rester insensible aux disputes.

⇒ **Le Président** souhaite que nous donnions une nouvelle dimension à notre sport et que tout le monde s'oriente dans la même direction, celle de l'harmonie et du succès.

CAMILLE ELIZABETH demande qui interviendra dans l'Interrégion Antilles-Guyane.

ROBERT POIRIER précise qu'il envisage que ce soit un Cadre Technique résidant en Métropole et appelé à se déplacer ponctuellement.

JEAN THOMAS souhaiterait disposer d'un « guide » des relations devant exister entre un Président de Ligue et les CTS.

ROBERT POIRIER lui rappelle que les CTS sont mis à la disposition de la FFA et que les Ligues sont assimilables à des organismes « déconcentrés » et non pas « décentralisés ». Les CTS se doivent donc d'appliquer la politique de la FFA, modulée en province.

RENE COMORETTO souligne que le patron est celui qui paye et que, pour les CTS, ce sont leurs compétences qui sont mises à disposition.

ROBERT POIRIER indique qu'il va se déplacer en régions pour signer les Conventions concernant les Equipes Techniques Régionales (ETR) et les lettres de mission des CTS.

ROBERT ARMAND regrette que deux CTS du Languedoc-Roussillon soient, en fait, encore des CTD. D'où des difficultés pour qu'ils agissent hors de leur département.

SEBASTIEN LEVICQ demande comment « garder » les anciens athlètes de haut niveau et si les Coordonnateurs de spécialité seraient eux-même des entraîneurs.

ROBERT POIRIER indique que le Professorat de Sports est la réponse à la première question. Pour la deuxième : les Coordonnateurs n'entraîneront pas.

8.- QUESTIONS DIVERSES

☞ Pôles Espoirs

FRANCOIS LABARRE demande ce qu'il en sera des Pôles Espoirs qui voient la participation d'athlètes licenciés hors de la Ligue.

BERNARD AMSALEM rappelle l'interdiction de muter faite aux athlètes inscrits dans un Pôle.

☞ Formation pendant les regroupements

MICHEL MELET suggère que les regroupements en Equipe de France soient une occasion d' «instants de formations » pour les athlètes, dans des matières les concernant directement comme, par exemple, les règlements techniques, la pose de réclamations...

⇒ **Le Président** pense qu'il serait préférable de le faire à l'occasion des stages

☞ Conseil de Clubs

MICHEL MELET souhaiterait la création d'un Conseil de Clubs afin que puissent être recueillis des avis divers venus de la base de l'athlétisme.

DANIEL ARCUSET pense à l'intérêt d'échanger des informations et au besoin de communication. Il y a aussi les possibilités plus vastes qu'offrent la tenue d'Assises de fin de saison et il rappelle aux Ligues sa demande de faire remonter de la base, d'ici fin juin, les thèmes que les Clubs souhaiteraient voir aborder. Le Groupe d'étude et de réflexion les inscrira à l'ordre du jour des Assises.

MICHEL MELET souhaite que le contenu des thèmes vienne effectivement des Clubs.

☞ Livret estival

PAUL BENARD demande si le Livret estival sera bientôt mis à disposition.

JEAN GRACIA indique que sa sortie est prévue sous dix jours.

☞ Labellisation des Clubs

ODILE ESKENAZI dit que la Ligue de l'Ile-de-France a reçu un courrier de la DRJS souhaitant connaître les conditions de la labellisation des Clubs et demande si d'autres Ligues ont été sollicitées.

DANIEL ARCUSET suggère que la Ligue adresse un « dossier de demande de labellisation » tel que celui qui a été mis à la disposition des Clubs.

☞ Barème de classement des plus jeunes

CHRISTIAN PREVOST rappelle la sortie du nouveau registre des épreuves Benjamins et Minimes .L'UNSS ne le mettra en route que la saison prochaine et certains demandent ce qu'il y aura lieu de faire avec des performances UNSS hors registre.

La réponse est qu'elles ne seront pas à prendre en compte et que les athlètes concernés étant souvent également des compétiteurs FFA, les conséquences seront limitées.

Séance levée à 16h00

Prochaine réunion du Comité Directeur, le samedi 2 juin 2001, à 10 heures, au Siège.